

Eglise évangélique : les procès n'en finissent plus

BIENTÔT deux ans de litiges et une dizaine de procédures... Le feuilleton de l'église évangélique de Puteaux n'en finit plus.

Entre l'ancien pasteur et les fidèles, l'ancien pasteur et la conseillère socialiste, la mairie et les fidèles, un opposant devenu élu et les policiers municipaux... Les procès se suivent à un rythme soutenu.

L'église attirera encore une fois l'attention des magistrats, demain après-midi, à la 11^e chambre du tribunal de grande instance de Paris. Cette fois-ci, l'ancien pasteur a fait

appel du jugement du 11 décembre dernier qui reconnaissait la bonne foi de Nadine Jeanne, conseillère municipale PS de Puteaux, et la relaxait.

Gilles Conti reproche à l'élue socialiste de l'avoir diffamé en écrivant sur son blog qu'il avait « escroqué » les membres de l'église.

Le pasteur accuse toujours l'élue PS de diffamation

Car tout remonte à la vente des locaux de l'église à la mairie par l'ancien pasteur. Un jugement émanant

du tribunal de grande instance de Nanterre a annulé l'assemblée générale de juin 2006 grâce à laquelle l'ancien pasteur avait mis en vente ce lieu de culte. Un jugement qui, du coup, fragilise la vente de la petite église à la mairie de Puteaux, qui l'a acquise fin 2006 dans le cadre d'un projet de petite enfance.

Au milieu de l'été 2007, le bâtiment a été condamné, obligeant dans un premier temps les fidèles à se réunir sur le parking. Depuis, la municipalité a mis à leur disposition chaque dimanche matin pour la

messe une salle du palais des congrès de Puteaux.

Outre les questions pratiques, cette affaire commence à coûter cher à la commune et à ses administrés. Selon l'élu d'opposition MoDem, Christophe Grébert, la ville aurait déjà déboursé plus de 11 000 €.

En attendant l'aboutissement de toutes ces procédures, la ville a construit sa crèche autour de l'église, toujours debout et toujours sous scellés.